



TOUTE L'ÉQUIPE LOGIDIA VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE  
ET VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2024



## FLASH INFOS

**Enquête de satisfaction :** la satisfaction de nos locataires étant l'une des préoccupations majeures de LOGIDIA, une enquête sur la qualité des prestations de services sera réalisée en février 2024. La société AVISO, en charge de l'enquête, sera susceptible de vous contacter depuis le 04 87 38 60 14. Merci de leur réserver un bon accueil.

**Attestation d'assurance :** nombre de locataires ont une assurance habitation annuelle expirant au 31/12 . Pensez à fournir à LOGIDIA l'attestation d'assurance à jour.  
A défaut, vous serez assujettis à la garantie LNA (Locataires Non Assurés). Il s'agit d'une assurance souscrite par LOGIDIA, récupérable financièrement auprès du locataire (le montant de la prime annuelle est ajoutée, par douzième, au montant du loyer). Attention, tout dommage causé à vos biens (appartenant à l'assuré) ne sera pas couvert !

**Enquête de ressources et d'occupation :** pour les retardataires n'ayant toujours pas retourné l'enquête, des pénalités ainsi qu'un supplément de loyer maximum pouvant doubler le montant du loyer seront appliqués à compter de janvier 2024.

**Hausse des loyers :** au 1er janvier 2024, les loyers seront augmentés de 3.5% selon l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

## SAVOIR VIVRE EN COLLECTIVITÉ

Le savoir vivre en collectivité passe par le respect de votre environnement et de ses voisins.

Chaque résident peut contribuer à créer un voisinage agréable, respectueux et coopératif, favorisant une bonne qualité de vie pour tous, en respectant quelques règles élémentaires :

- déposer vos déchets dans les conteneurs prévus à cet effet et respecter les consignes de tri ;
- ne pas installer sur vos fenêtres et balcons d'objets volumineux, d'antenne parabolique, de linge ;
- ne pas secouer les tapis aux fenêtres et balcons ;
- jeter papiers, déchets, mégots dans vos poubelles ;
- ramasser les déjections de vos animaux domestiques ;
- garer votre véhicule sur un emplacement de stationnement (le vôtre si les places sont attribuées).



L'enjeu est double : assurer à tous un cadre de vie agréable et garantir la sécurité des locataires en facilitant les interventions extérieures (par exemple celle des pompiers, votre responsabilité pouvant être engagée si vous gênez d'éventuelles opérations de secours).

Dans les logements collectifs, les parties communes de votre résidence (y compris votre palier) doivent être dégagées de tout objet personnel (fleurs, meubles à chaussures, chaussures, sacs poubelles...).

Dans les logements individuels, votre espace extérieur doit être entretenu (taille des branches des plantations, tonte de la pelouse). Il ne doit pas s'apparenter à un terrain en friche ou à une décharge !

Pour rappel, les nuisances sonores et olfactives constituant un trouble de voisinage, elles sont passibles de sanction pouvant aller jusqu'à votre expulsion.



### Vos contacts priviliés :

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Vous avez la possibilité de nous joindre par téléphone aux numéros suivants :

- Accueil Standard : ..... 04.74.32.17.40
- Service recouvrement des loyers et contentieux : ..... 04.74.32.19.80
- Service technique et travaux : ..... 04.74.32.17.08



Vous pouvez également nous envoyer votre message sur la boîte mail : [contact@logidia.fr](mailto:contact@logidia.fr)



### Adresse postale :

LOGIDIA  
Maison des Entreprises  
247 Chemin de Bellevue—BP 21  
01960 PERONNAS

## NOUVELLES LIVRAISONS ET REHABILITATION au 2ème semestre 2023 :

- 6 opérations en maîtrise d'ouvrage directe LOGIDIA,
- 1 acquisition de logements neufs auprès d'un promoteur,
- 1 réhabilitation.

### MEXIMIEUX

10 logements livrés le 15.07.2023



Le projet a été pensé pour concevoir un habitat mixte (pavillons accolés et logements avec entrées individuelles), des espaces privatifs sans vis-à-vis (terrasses, espaces verts) et un stationnement optimisé.

### SAINT-DENIS-LES-BOURG

11 logements livrés le 01.09.2023



Le projet, proposé par LOGIDIA de logements avec des entrées individuelles, est adapté aux contraintes de voisinage, de l'environnement bâti et des possibilités de stationnement.

### SAINT-JEAN-DE THURIGNEUX

6 logements livrés le 01.10. 2023



Acquisition de logements neufs en bande réalisés par un promoteur au centre du village. Tous les logements disposent d'une terrasse et d'un espace privatif clos.

### SIMANDRE-SUR-SURAN

4 pavillons individuels livrés le 01.11. 2023



La conception des pavillons en bande a été adaptée aux contraintes chahutées du terrain (forme et dénivelé) pour offrir une architecture mêlant des logements simplex, duplex, terrasses individualisées et grands garages.

### PERONNAS

4 pavillons individuels livrés le 01.11. 2023



Réalisation sur une parcelle d'un lotissement privé, comportant 19 lots. Ces quatre logements sont tous différents et offrent pour certains, deux terrasses, deux accès privatifs aux garages, et épousent les contraintes du terrain.

### GENOUILLEUX

8 logements livrés le 01.10. 2023



Bâti réalisé autour d'un patio ou îlot vert central desservant des logements avec des entrées individuelles. Cette construction offre 8 logements indépendants, tous différents, avec traitement soigné des vis-à-vis. Les garages et parkings sont extériorisés.

## MONOXYDE DE CARBONE

### MONOXYDE de carbone

#### Attention aux intoxications !

Les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois sont parmi les sources les plus courantes d'émission de monoxyde de carbone qui peuvent conduire à une intoxication.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **indolore, invisible et non irritant**.

Après avoir été respiré, il provoque **maux de têtes, nausées, vomissements, malaises ou encore une paralysie musculaire**.

#### Pour éviter les intoxications



Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments



Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseiro, barbecue...



Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)



Veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air

#### Que faire si on soupçonne une intoxication ?



Ouvrez les fenêtres et les portes



Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson



Sortez de chez vous



Appelez les secours



### VAL-REVERMONT

4 pavillons livrés le 01.12. 2023



Le petit lotissement communal (4 lots) a été conçu avec LOGIDIA pour réserver un lot destiné aux 4 logements locatifs ; la commune commercialisant les autres lots. En plein cœur de Cuisiat, la réalisation a été adaptée avec un accès direct sur la voirie pour chacun des logements locatifs.

### MONTAGNIEU

7 pavillons réhabilités en octobre 2023



Des travaux de réhabilitation ont été effectués sur 7 pavillons, notamment pour une économie d'énergie d'environ 60% (Isolation Thermique par l'Extérieur, pose de ballons thermodynamiques ...).